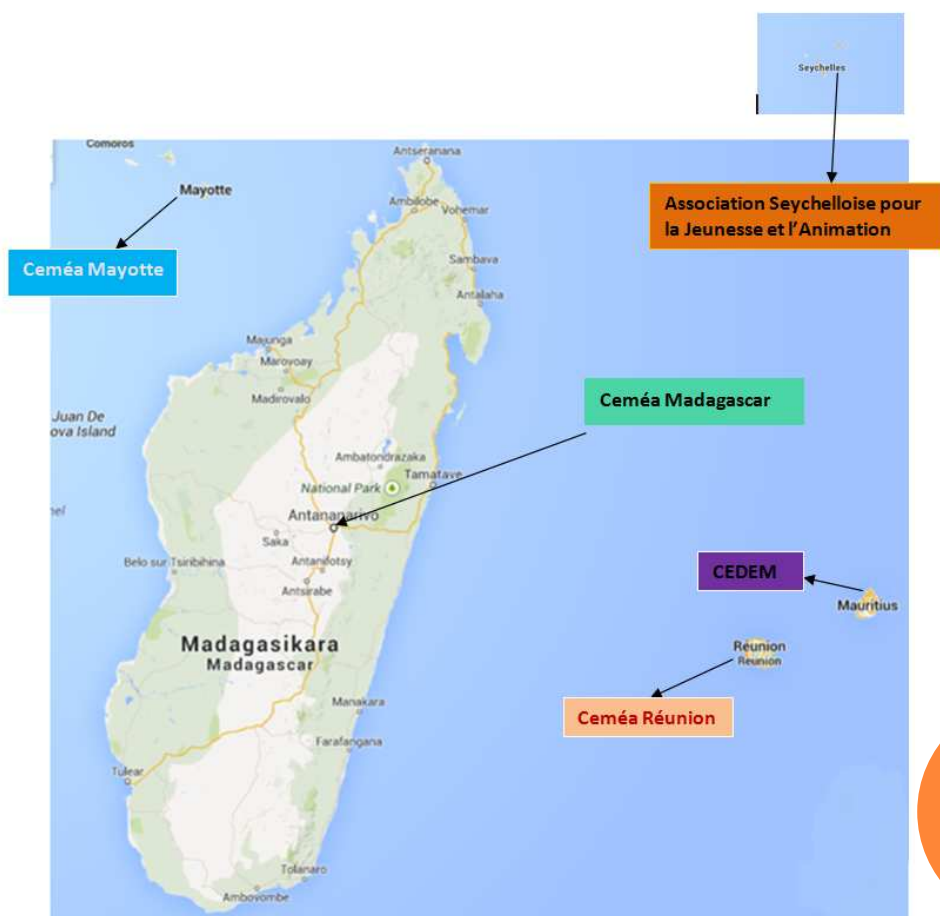


SEMINAIRE REGIONAL DE LA ZONE OCEAN-INDIEN DE LA FICEMEA

1er au 3 mai 2014 à Antananarivo (Madagascar)

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX



SOMMAIRE

1. ORGANISATION

ANNEXE N°1 – LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE N°2 – PROGRAMME

2. LES TECHNIQUES D'ANIMATION (STRATEGIE)

ANNEXE N°3 - ETAT DES LIEUX, IDENTITES ET SPECIFICITES

ANNEXE N°4 - NOTRE CONCEPTION DE L'EDUCATION

ANNEXE N°5 - POINT DE NOS REFLEXIONS A MADAGASCAR

ANNEXE N°6 - CONTRIBUTION DE MAYOTTE

ANNEXE N°7 - POINT SUR LA JEUNESSE

ANNEXE N°8 - DIFFERENTS CONCEPTS

3. CADRAGE HISTORIQUE DES REFLEXIONS

ANNEXE N°9 - HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DE L'EDUCATION

4. LES ATELIERS THEMATIQUES

ANNEXE N°10 - L'ENSEIGNEMENT

ANNEXE N°11 - LA CULTURE

ANNEXE N°12 - LES LOISIRS EDUCATIFS

ANNEXE N°13 - LES MEDIAS

5. ROLE DES ETATS ET DE LA SOCIETE CIVILE ET CONCLUSION DU SEMINAIRE

ANNEXE N°14 - PRESENTATION DE L'OUTIL SWOT

ANNEXE N°15 - ROLE DE L'ETAT, FORCES ET FAIBLESSES

ANNEXE N°15 BIS

ANNEXE N°16 - SITUATION DES OSC DANS LA ZONE ET RESOLUTIONS

ANNEXE N°17- SERVICES PUBLICS ET DEMANTELEMENT – DES PROPOSITIONS

6. CONCLUSION

Organisation

Le Séminaire régional de la FICEMEA dans la zone Océan Indien sur le thème « Mécanismes et conséquences de la marchandisation de l'éducation. Rôles et responsabilités respectifs des Etats et des sociétés civiles » s'est tenu à Antananarivo du 1^{er} au 03 mai 2014.

Les locaux du Centre CEMEAM d'Ilafy ont servi de cadre à tous les travaux, et l'hébergement et la restauration des participants sur place ont facilité l'organisation et contribué au bon déroulement du séminaire dans son ensemble.

19 personnes ont participé aux travaux du début jusqu'à la fin, dont la Déléguée Permanente de la FICEMEA, Sonia CHEBBI, 2 représentants de la Réunion, et 16 membres des Ceméa de Madagascar (voir Annexe 1 « Liste des participants »).

Les Ceméa de Mayotte n'ont pas pu se faire représenter, mais ils ont envoyé pour contribution aux travaux du séminaire, un compte-rendu de leurs réflexions sur le thème.

Le Cédem de l'île Maurice et les Seychelles n'ont pas pu participer, ni physiquement ni par courrier, raison pour laquelle les résultats obtenus ne peuvent être que partiels.

Le planning établi initialement d'un commun accord a subi quelques aménagements au fur et à mesure de l'évolution des travaux, et il faut reconnaître que les 3 jours d'échanges très riches, parfois passionnés jusqu'à faire oublier la notion du temps, n'étaient pas suffisants pour épuiser le sujet ni permettre de traiter à fond les différents thèmes proposés, le timing étant relativement serré et géré le plus strictement possible (voir Annexe 2 « Programme »).

Les techniques d'animation (Stratégie)

Les techniques utilisées pour animer les échanges durant le séminaire régional ont été diversifiées le plus possible pour éviter la monotonie des débats, et en même temps pour brasser constamment les groupes de travail et obtenir le maximum de croisement des compétences et des expériences vécues.

La préoccupation majeure a été de faire alterner les séances d'écoute collective suivies de questionnement et d'échanges, les travaux en grand groupe, les travaux de commission et les moments de réflexion individuelle.

Ainsi, à partir des 3 rapports présentés la première matinée par Madagascar, Mayotte et la Réunion, un tableau a été dressé pour relever les points communs et les spécificités de chaque pays (voir Annexe 3 « Etat des lieux – Identités et spécificités »).

Certes, ce tableau ne met pas spécialement en relief les aspects de la marchandisation de l'éducation, brossant juste la situation générale et les problèmes de l'éducation dans les 3 îles, mais il a permis au groupe d'avancer pour harmoniser les points de vue sur l'utilisation d'un certain nombre de termes, et en particulier pour aboutir à une conception consensuelle de l'éducation et de ses finalités (voir Annexe 4 « Notre conception de l'éducation »), grâce à la démarche dite de la « construction progressive du savoir » ou technique « 1-2-4-8 ».

En complément, les constats sur la situation de l'éducation et sa marchandisation dans les différentes îles peuvent être relevés dans les rapports présentés par chacun des 3 pays à savoir :

- Annexes 5 «Point de nos réflexions à Madagascar » avec un document joint intitulé « Rapport National sur le développement de l'éducation à Madagascar »
- Annexe 6 « Contribution de Mayotte » et
- Annexe 7 « Point sur la jeunesse », ce dernier étant issu d'un travail récent de la Ligue de l'Enseignement à la Réunion, et enrichi par le commentaire du représentant des Ceméa Réunionnais lors de sa présentation.

La présentation d'un Power Point (voir Annexe 8 « Différents concepts ») réalisé par un membre de l'équipe malgache a permis de compléter cette appropriation collective des concepts, en particulier les liens entre privatisation et marchandisation.

En soirée du premier jour, la Déléguée permanente de la FICEMEA a fait un rapport sur le déroulement du Séminaire régional Afrique qui s'est tenu au Bénin, rapport suivi de questionnements et d'échanges.

Cadrage historique des réflexions

La deuxième journée a commencé par un essai de cadrage de l'évolution de l'éducation depuis ses origines jusqu'à nos jours.

A partir d'exemples (localisés certes) et de quelques points de repère historiques, nous avons essayé de comprendre **quand** et **comment** l'éducation qui était originellement une **activité de survie, une préoccupation vitale pour la perpétuation de l'humanité**, a évolué au cours des siècles pour d'abord devenir un **service public**, puis se transformer en **activité lucrative** florissante au cours des dernières décennies (voir Annexe 9 « Historique de l'évolution de l'éducation »).

N.B : Ce cadrage valable pour notre zone et pour une partie de l'Europe, ne l'est pas forcément pour d'autres régions du globe, et il serait certainement intéressant de faire le même travail pour les pays nordiques (Suède, Norvège), les pays asiatiques (Chine, Japon, Inde) ou encore les pays arabes (cas des écoles coraniques ?)

Les ateliers thématiques

Les participants se sont répartis en 4 commissions selon leur domaine respectif d'intervention pour travailler sur les textes introductifs des ateliers thématiques, les commissions ayant été cependant rééquilibrées (pays/régions d'origine, effectif).

Les résultats des travaux de commission ont été présentés au grand groupe dans l'après-midi du deuxième jour, à savoir :

- Annexe 10 « L'enseignement »,
- Annexe 11 « La culture »,
- Annexe 12 « Les loisirs éducatifs » et
- Annexe 13 « Les médias ».

La présentation de ces 4 produits a pris tout l'après-midi de cette 2^{ème} journée, si bien que la « Mise en évidence des **conséquences** de la marchandisation de l'éducation » prévue dans le Planning n'a pu être faite ce jour-là, mais on les

retrouvera plus loin dans le Power Point de l'Annexe 17 qui récapitule les travaux du Séminaire et sert de conclusion.

La soirée de ce 2^{ème} jour, Pascal GASCOIN de la Réunion a présenté le logiciel libre **Linux** et son intérêt pour résister au monopole anglo-saxon de **Microsoft**, et limiter les méfaits de la marchandisation de l'éducation par les médias.

Rôle des états et de la société civile et conclusion du Séminaire

Dans la matinée du dernier jour, après présentation de la matrice d'analyse dénommée **SWOT** pour Strength – Weakness – Opportunities – Threats ou encore **FFOM** pour Force-Faiblesse-Opportunités- Menaces (voir Annexe 14 « Présentation de l'outil SWOT »), les participants se sont répartis en 2 commissions :

- La première commission a utilisé la matrice pour analyser le rôle et la responsabilité de l'Etat dans le domaine de l'éducation, ce qu'il doit et peut faire et aussi ses limites (voir Power Point de l'Annexe 15 « Rôle de l'Etat – Forces et faiblesses » réécrit sous format Word dans l'Annexe 15 Bis)
- La deuxième commission a fait parallèlement le même travail sur les Organisations de la Société Civile (OSC), dont le produit est présenté dans l'Annexe 16 « Situation des OSC dans la zone et résolutions ».

Dans l'après-midi, après les rapports des travaux des 2 commissions et quelques échanges, et au vu du manque de temps évident pour formuler ensemble les résolutions du Séminaire, un Comité de rédaction s'est volontairement constitué pour faire une synthèse des travaux réalisés durant ces 3 jours de réflexion, promesse étant faite aux participants que des consultations par email pourraient se faire par la suite si nécessaire.

Ainsi, le Power Point de l'Annexe 17 « Services publics et démantèlement – Des propositions » essaie de récapituler les idées maîtresses qui sont souvent revenues dans les échanges durant le Séminaire, et fait figure de conclusion, formulant quelques propositions qui s'ajoutent aux résolutions de l'Annexe 16 sur les OSC.

Conclusion

Les difficultés majeures à signaler sont dues à deux facteurs :

- Le nombre réduit des participants qui n'a pas permis de constituer un groupe chargé uniquement du secrétariat et de la rédaction des documents du séminaire au fur et à mesure de leur production, les 19 personnes voulant tous prendre part aux débats et aux travaux de groupe. Ce qui explique la réalisation tardive du présent rapport,
- La durée trop courte du Séminaire qui n'a pas permis d'aller jusqu'au fond des choses lors des débats.

1



ORGANISATION

Annexe n°1

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM	PRENOMS	TELEPHONE	E-MAIL
1	ANDRIAMBOAVONJY	Fara Sendra	034 98 344 21 / 033 11 944 90	andfaranomena@yahoo.fr
2	ANDRIANARIBENJA	Harison Lala	032 04 145 29	naryhlina@moov.mg
3	ANDRIANARIMALALA	Roméo Sedera	034 08 644 64 / 033 76 026 62	racasano46@gmail.com
4	RAHARIMALALA	Gisèle Monique	032 41 136 27	gmraharimalala2@hotmail.fr
5	RAKOTONDRAZAFY Charles Marie	Carlos	034 36 183 29	crack2103@yahoo.fr
6	RALITOANDRO	Jeannette	032 41 243 49	
7	RAMAMPIANDRA	Alisera	032 07 795 89	alisera@orange.mg
8	RANARIVELO	Lalao Aimé	032 07 716 37 / 034 07 716 37 / 033 37 251 11	lalaime1@netcourrier.com
9	RANDRIANASOLO	Manankieferana	0261 32 07 918 13 / 0261 34 04 554 03	medius@blueline.mg
10	RANO HARISOA	Lucie (Lhys)	034 09574 07 / 032 04 827 24	lhysanette@yahoo.fr
11	RATELONARIVO	Dina Harilala	034 01 172 70 / 0323 21 651 64	dinaratelo@yahoo.fr
12	RAVELOMANANTSOA	Melitine	032 46 099 00/ 22 428 45	
13	RAVODOVOLOLONA	Colette Raft	032 26 410 43	craft270549@gmail.com
14	RAZAFIMAMBASON	Maxime Jaona	034 15 562 30	
15	RAZANAKOTO	Joseph (Jô)	034 21 121 56 / 033 09 875 75	zanako06@yahoo.fr
16	CADET	Daniel		d.cadet33@laposte.net
17	GASCOIN	Pascal		p.gascoin@cemea-reunion.org
18	RAMANALINARIVO	Rodin	00261 34 12 675 19 / 00261 20 22 428 45	services@moov.mg
19	CHEBBI	Sonia	00 33 1 53 26 24 61	sonia.chebbi@cemea.asso.fr

Annexe n°2

Programme

	Jeudi 01/05/14	Vendredi 02/05/14	Samedi 03/05/14
08:30	Etat des lieux et point des réflexions sur le thème dans chacune des îles	Cadrage historique de l'évolution de l'éducation : les mécanismes de la marchandisation progressive des services publics.	Le rôle régulateur des états dans le domaine de l'éducation : les manifestations et les limites dans nos îles respectives? Les formes de résistance des autorités publiques à la marchandisation de l'éducation?
10:30	Pause café	Pause café	Pause café
	Identités partagées et spécificités de chaque pays	Travaux de commission sur les textes introductifs des 4 thèmes	Etat des lieux de la société civile dans chacun de nos pays : forces et faiblesses.
	Notre conception de l'éducation et de ses finalités.		Notre rôle et nos responsabilités, et les formes de résistance des OSC à la marchandisation de l'éducation.
13:00	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
14:30	Appropriation collective des concepts : services publics, délégation de services publics.	Présentation des résultats des 4 commissions	Formulation des résolutions du Séminaire
16:30	Pause café	Pause café	Pause café
	Appropriation collective des autres concepts : marchandisation, commercialisation, privatisation.	Mise en évidence des conséquences néfastes de la marchandisation de l'éducation.	Présentation des résolutions et conclusion du Séminaire
19:00	Dîner	Dîner	Soirée festive de dégustation de différentes spécialités des pays participants
	Présentation par la Déléguée de la FICEMEA des travaux du Séminaire Régional Afrique et échanges.	Présentation des témoignages concrets apportés par les différentes délégations : textes de lois, documents vidéo ... Echanges et sélection des témoignages à amener au Séminaire International de Namur	

2



LES TECHNIQUES D'ANIMATION

Annexe n°3

Etat des lieux et identités et spécificités

SIMILITUDES	SPECIFICITES
Politisation de l'éducation : le personnel, enseignants comme responsables de haut niveau, est embrigadé dans le parti au pouvoir si on veut garder sa place ou si on veut une promotion. L'école devient un outil de propagande politique lors des élections, mais aussi idéologique à longueur d'année car elle est à l'origine de ce qu'on peut appeler « l'école à deux vitesses » : -celle qui fait miroiter le standing et les avantages des « écoles d'expression française » puissamment soutenues et bien équipées matériellement, et qui forme les jeunes sur le modèle français de développement social et économique ; -celle réservée à la majorité, surtout rurale ; A Madagascar, cette deuxième catégorie comprend la presque totalité des établissements publics. Elle se débat dans ses propres contradictions : d'un côté, la volonté de se conformer au contexte local (bataille pour l'utilisation du créole à la Réunion, et du malgache à Madagascar), et de l'autre, l'insuffisance des moyens qui lui sont alloués (humains, matériels et financiers) et surtout les contraintes imposées par les accords de coopération avec l'ancienne métropole. Résultats du système scolaire : - A La Réunion comme à Madagascar, le système scolaire produit un fort taux de chômage (56,2% à la Réunion): la population majoritairement jeune à cause d'une croissance démographique élevée, quitte l'école sans avoir acquis les compétences réelles demandées par la situation locale.	A Madagascar : Vente, commercialisation assez poussée du service éducatif ; vente des préparations aux examens, parfois sous forme de polycopies (Baccalauréat et plus surtout). Les universités d'Etat périlissent et les institutions de formation privées foisonnent en utilisant comme vacataire le personnel qualifié de l'état (enseignants des universités publiques, hauts responsables de l'administration).
- Problème d'identité et déculturation : nécessité de recourir à la langue maternelle comme langue d'enseignement (le malgasy dans la Grande île, le créole ailleurs).	
Choix des universités publiques par les jeunes dicté souvent par la possibilité d'avoir un logement et une ressource financière régulière,	

Insuffisance d'association éducative (Réunion, Mayotte)	A La Réunion : Existence de nombreuses ONG EDUCATIVES mais sans véritable coordination.
Dans la formation professionnelle, le nombre des organismes de formation peu expérimentés, sans spécialité ni projet social ou pédagogique se multiplie.	
Insuffisance de la formation des enseignants.	
	Ecole obligatoire jusqu'à 16 ans à la Réunion ; A Madagascar, école obligatoire jusqu'en 3 ^{ème} .
	7 jeunes sur 10 =CAP à la Réunion
	Venue massive des formateurs métropolitains à la Réunion
Les jeunes sont facilement perméables aux influences extérieures, occidentales surtout. La possibilité de réussir par les diplômes diminue, d'où faible motivation pour aller à l'école.	Forte influence de la technologie de l'information n'est pas accompagnée par le système éducatif.
	La politique de l'emploi devrait prendre davantage en considération les jeunes non ou faiblement qualifiés.
Recrutement des instituteurs : niveau Brevet (3^{ème})	
Les enseignants viennent dans ce métier de moins en moins par vocation (baisse de considération pour le statut d'enseignant)	
	Proposition de travail sur les médias, les environnements alternatifs, les ressources éducatives libres, les atouts et dangers de l'internet, le respect de l'identité numérique : cybercafé media Récupération des matériels informatiques amortis Se préserver des dangers de l'internet tout en restant ouvert au monde. Intégrer la dimension culturelle à l'alphabétisation des adultes
Poids de l'histoire : passage de la colonisation à « l'indépendance » discutable et discuté.	

Annexe 4

Notre conception de l'éducation

ESSAI D'UNE DÉFINITION COLLECTIVE DE L'ÉDUCATION

L'Éducation est le processus permettant à chaque personne de se construire dans son comportement, de développer ses compétences et d'enrichir ses connaissances.

Ce processus est continu et permanent : il est de tous les instants et se fait tout au long de la vie.

L'éducation se fait fondamentalement par l'expérience personnelle vécue au sein d'un patrimoine collectif en constante évolution (milieu de vie, famille, société, le monde).

Mais elle peut relever par endroits du service public et nécessite dans ce cas l'intervention, dans un cadre formel, d'un personnel qualifié (enseignants, éducateurs, animateurs...).

Les participants au Séminaire régional de l'Océan Indien conçoivent la finalité de l'éducation comme étant la formation d'un citoyen autonome et responsable :

- **citoyen autonome**, c'est-à-dire capable de penser par soi-même et d'agir dans le monde pour subvenir à ses besoins et valoriser ses talents (créativité, diversité culturelle...),
- **citoyen responsable**, c'est-à-dire capable de faire évoluer la société dans laquelle il vit, selon ses aspirations (respect des droits fondamentaux de l'homme, développement durable...) et ses valeurs (solidarité et lutte contre les inégalités sociales, économiques et politiques...).

Cette conception rejette l'utilisation de l'éducation dans le but de

- former des agents de production économique, culturelle ou politique conformes aux besoins d'un système,
- standardiser les comportements des consommateurs nécessaires au développement de l'économie de marché.

Annexe n°5

Points de nos réflexions à Madagascar

A Madagascar, nos réflexions sont parties de la distinction claire entre :

- **éducation formelle**, c'est-à-dire l'**enseignement** proprement dit, du préscolaire à l'université, en passant par l'enseignement technique et professionnel et l'éducation spécialisée (des personnes en situation difficile ou de handicap, des parents, des adultes...)
- **éducation informelle**, ou extrascolaire à laquelle se rattache tout ce qui, en dehors du système formel, contribue indirectement mais fortement à l'éducation des enfants, des jeunes et même des adultes (la famille, la rue, les médias, les loisirs).

Nous avons d'abord fait des recherches sur **l'éducation formelle à Madagascar**, ce qui nous a permis de réaliser les 2 activités suivantes :

- Nous avons repéré les différentes étapes de l'évolution de l'enseignement à Madagascar depuis la création de la première école sous la monarchie du roi Radama I, au début du 19^{ème} siècle, avec l'aide des missionnaires anglais de la LMS, jusqu'à l'époque actuelle (3^{ème} République), en passant par les différents changements apportés par la colonisation (1896 à 1960), changements après l'accession à l'indépendance en 1960, changements dus à la révolution socialiste à partir de 1975, et les tentatives de réforme des années 2005-2009 liées au MAP (Mcar Action Plan).
On pourra trouver les détails de cette évolution de l'enseignement dans notre premier document rédigé en décembre 2011.
- Nous nous sommes répartis en 4 groupes de réflexions qui n'ont cessé de travailler jusqu'à aujourd'hui. A savoir :
 1. Le rôle du secteur confessionnel dans la marchandisation de l'éducation à Mcar,
 2. Les relations entre langue d'enseignement et marchandisation de l'éducation,
 3. Le mécanisme de démantèlement progressif des services publics,
 4. Améliorer le partenariat public privé pour limiter les méfaits de la marchandisation de l'éducation.

Des travaux de ces 4 commissions, nous retenons les constats suivants :

- A Madagascar, le phénomène de marchandisation touche surtout les secteurs suivants :
 1. Le préscolaire qui n'est pourtant pas encore officiellement obligatoire : Ainsi, depuis une vingtaine d'années, après la disparition des Akanin-jaza (crèches) du régime socialiste et l'échec de la malgachisation, les centres préscolaires se sont multipliés à une vitesse V, soutenu par la publicité « **école d'expression française** ». Ce fut un créneau très rentable dans lequel se ruèrent toutes les personnes en mal d'investissement (des transporteurs et chauffeurs

de Taxi brousse, jusqu'aux bouchers) et des jeunes (filles surtout) au chômage.

Evidemment, ces écoles et centres préscolaires sont payants (souvent au prix fort) mais la qualité des installations et de l'éducation donnée est souvent discutable).

Dans l'ensemble, ce sont seulement les familles citadines aisées qui peuvent y envoyer leurs enfants.

Ce genre d'établissement est inconnu dans le monde rural, ce qui contribue à développer l'inégalité entre ville et campagne.

2. Dans l'enseignement secondaire (collège et lycée), c'est la préparation à l'examen du Baccalauréat qui fait l'objet d'un marché rentable contrôlé par le secteur privé dont la publicité repose sur le recrutement en vacataire d'enseignants du public et des professeurs d'universités (publiques aussi). De simples enseignants, fonctionnaires de l'état à l'origine pour la plupart, sont devenus ainsi les nouveaux millionnaires du pays.
3. On retrouve le même phénomène dans la formation professionnelle et technique ou de tout temps, le secteur public était défaillant.
4. Dans l'enseignement supérieur, les universités d'état ne cessent de périliter (grèves continuelles des étudiants alternées à celles des enseignants) malgré l'attribution de bourse et de logement aux étudiants.

Ce sont désormais les instituts et établissements supérieurs de formation qui foisonnent, contrôlés par des investisseurs privés utilisant les qualifications des fonctionnaires de l'état pour le recrutement des enseignants vacataires.

Ces établissements et instituts privés fonctionnent à grand coup de publicité qui occupent plus de la moitié des plages publicitaires sur les chaînes de radio et de télévision du pays. Pourtant, la qualité de la formation donnée laisse parfois à désirer.

(Voir pour compléter le document joint sur les « Statistiques sur le développement de l'éducation à Madagascar »)

- A Madagascar, le secteur confessionnel a toujours joué un rôle éducatif important, non seulement dans le domaine de l'enseignement, mais également dans le domaine de l'éducation en général :

1. L'église protestante est à l'origine de la création par le roi Radama I de la première école dans le pays vers 1820, donc déjà à l'époque l'éducation reposait sur un partenariat public-privé, non seulement pour son financement, mais aussi pour convenir du contenu à enseigner.
2. Les 2 grandes églises chrétiennes (protestante et catholique) ont toujours rivalisé d'ardeur pour créer des écoles et des centres sociaux destinés à accueillir et éduquer les enfants, les jeunes et les populations en situation précaire, là où l'état est défaillant (quartiers difficiles des grandes villes, villages ou hameaux isolés ou enclavés), ces infrastructures étant toujours bien entendu en annexe d'un temple ou d'une église.
3. L'élite malgache actuelle a été formée en grande partie dans les établissements confessionnels réputés parfois au-delà du territoire

malgache : des collèges protestants (Collège Paul Minault) ou des collèges catholiques (Collège St Michel).

4. L'existence de ce secteur privé confessionnel important a limité les conséquences néfastes de la marchandisation de l'éducation, tels que l'inégalité d'accès (à l'école et autres structures d'éducation) ou encore la négligence de la qualité.
5. La seule remarque que l'on peut faire est que cette éducation dévie parfois vers le prosélytisme, et que ces structures échappent dans certains domaines au contrôle de l'état : Définition des programmes scolaires (contenu, vacances, qualification et recrutement des enseignants...).

Un exemple positif cependant : à l'époque où l'administration coloniale imposait le français comme seule langue d'enseignement, des écoles protestantes autorisaient les enseignants à utiliser la langue maternelle, le malgache, au moins dans les petites classes (exemple personnel vécu à Ambohitovo Avaratra).

Nos travaux sur l'**éducation informelle**, ont enrichi nos précédentes réflexions des constats suivants :

- Le combat pour la diversité culturelle, et principalement pour la défense de la langue maternelle comme langue d'éducation nous semble être la meilleure arme pour freiner la marchandisation de l'éducation. Ce combat permet d'abord de lutter contre l'uniformisation aveugle des systèmes éducatifs, des programmes scolaires et même des méthodes d'apprentissage, au mépris des spécificités de chaque pays et de chaque peuple (patrimoine culturel).
- La domination d'une ou deux langues liées au développement de la technologie moderne favorise sans conteste la marchandisation de l'éducation dans ses formes les plus pernicieuses :
 - celle qui forge une pensée unique, une culture standardisée, et qui conditionne un modèle de vie conforme à la société de consommation dont le grand capitalisme libéral a besoin pour se développer (en aval de l'éducation non formelle).
 - celle qui standardise la formation pour formater la main-d'œuvre nécessaire au grand capitalisme libéral pour se perpétuer (en amont du système).

L'usage de la langue maternelle, au moins dans les toutes premières années d'école, non seulement facilite l'intégration et l'ancrage des connaissances et leur adaptation aux besoins du contexte local, mais peut servir aussi de tremplin pour l'ouverture à d'autres langues qu'on pourra alors choisir librement d'apprendre en fonction de ses besoins, et non sous la contrainte du marché mondial (marché du travail, société de consommation).

A Madagascar, ce combat pour la diversité culturelle s'est toujours manifesté par :

- les efforts pour remettre la langue malgache à sa juste place (Encyclopédie de la langue malgache, Académie malgache, recherches ayant abouti à la reconnaissance du malgache parmi les langues orientales) et
 - les différentes tentatives de malgachisation de l'enseignement qui ont été délibérément sabotées pour les faire échouer et les dénigrer ensuite (maintien des privilèges).
- Les établissements privés non confessionnels d'éducation et de formation se sont multipliés à un rythme très rapide à la suite de la politique d'austérité et de désengagement de l'état imposée par la Banque Mondiale vers les années 90, au nom de l'ajustement structurel véhiculé par le capitalisme néo-libéral.

Le prétexte à l'époque était que l'état s'est fortement endetté vis-à-vis des bailleurs, sans avoir pu convenablement assurer les services publics, non seulement d'éducation, mais de tous les autres domaines comme la santé, l'eau, l'électricité, la sécurité des personnes et des biens, les transports ferroviaires et aériens, les télécommunications, etc... bref toutes les activités qui pouvaient faire l'affaire des détenteurs de capitaux internationaux, mais aussi nationaux (en mal de placement).

Ce fut la course à la privatisation à tour de bras des sociétés d'état (CFM, SOLIMA, Postes et télécommunications...).

En fait, notre analyse est que tout ce phénomène de démantèlement des services publics et de désengagement de l'état était très bien préparé et orchestré de longue date, et on y a fait contribuer les agents même de l'Etat, en particulier les hauts responsables pour saborder leur propre institution, et décrédibiliser tous les services publics pour manque de performance.

En conclusion :

En tant qu'OSC, il n'y a pour nous que 2 luttes à mener pour combattre la marchandisation de l'éducation, et qui sait de tous les services publics :

1. Lutter à contre-courant du néolibéralisme (on a bien pu faire tomber des courants de pensée qui gouvernaient le monde à une certaine époque : le mercantilisme et l'esclavage, la colonisation et le partage du monde par les grandes puissances, la théorie des races et le totalitarisme...). Ce serait une lutte de très longue haleine que nous ne pouvons mener que par la conscientisation de nos concitoyens (information, éducation, communication), et c'est ce que nous sommes en train de faire à la FICEMEA.

Limitier les dégâts, réduire les méfaits de la marchandisation de l'éducation, en aidant les autorités étatiques à assumer leur responsabilité dans le contrôle de la qualité des services d'éducation. Une législation imposant la présence d'éducateurs et de représentants des OSC militant dans le domaine de l'éducation au sein des organismes de contrôle des médias serait déjà un premier pas.

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION A MADAGASCAR

Rapport présenté par le MEN à la 48^{ème} session de la
Conférence Internationale de l'Education

Population en 2005

		<u>Homme</u>	<u>Femme</u>
Population totale	18.846.147	9.330.362	9.505.785
6 – 10 ans	3.056.386	1.538.100	1.518.286
Population de 3 à 20 ans	50,2% de la population totale		

La proportion d'alphabétisés est de l'ordre de 66,8% pour les hommes, contre 59,3% pour les femmes.

La proportion d'alphabétisés est de 75,9% en milieu urbain, contre 58,9% en milieu rural.

Effectifs scolaires et Personnel Enseignant en 2007 – 2008

	Total	% filles	TBS	Taux d'achèvement du cycle	Enseignants	Elèves/enseignants
Préscolaire Privé : 94%	164.063	50,6	7,4		6 089	27
Primaire Privé : 18,8% 24 387 écoles	4 020 322	49,2	124,4	60,2	85 257	47
Collège 2 507 collèges 1 371 privés	758 883	48,9	35,4	23	25 665	30
Lycée Privé : 55%	153 270	49,4	11,6	9,1	7 706	20

Effectifs des Apprenants et Etudiants

	Total	% filles	Nombre pour 100 000 hab.	Formateurs Enseignants chercheurs Permanents du public
Formation technique et professionnelle 2007-2008	62 000	38	511	1 405
Enseignement Supérieur 2006-2007	49 680	46	256	988

Annexe n°6

Contribution de Mayotte

Mayotte a vu se développer l'éducation formelle de manière massive et spectaculaire en 3 décennies. Si l'école publique est présente de longue date, son niveau en terme de moyens ou de résultats n'a jamais été équivalent* à celui de l'école dans le territoire métropolitain ou même des autres DOM.

En 1986 le directeur de l'enseignement annonçait comme objectif : « Scolarisation généralisée à 100% ». Cela s'est traduit par des classes à 45 élèves, en rotation (une classe avec son maître le matin, une autre avec un maître l'après-midi), des salles construites en bambous avec des feuilles de coco. Depuis il y a eu des améliorations et la construction d'écoles, les effectifs sont revenus à 32 (28 en cours préparatoire), les rotations ont diminué mais existent encore dans beaucoup de communes. C'est le cas à Mamoudzou, Dombeni, Tsingoni, Labattoir, Koungou,... ce qui fait plus de la moitié des élèves scolarisés.

Ainsi :

- La création de l'école maternelle date de 1992 elle s'est fait ainsi progressivement et c'est seulement en 2009 que les petites sections sont ouvertes ? Cependant il reste beaucoup d'enfants non scolarisés jusqu'à 5 ans. Quant aux élèves de 3 ans, le taux de scolarité est assez faible dans la plupart des communes, voire quasiment inexistant à Mamoudzou.
- Côté collège, l'arrêt de l'examen d'entrée ne date que de l'année : 1996. Cependant, des dizaines de jeunes sortent encore du système scolaire avant le lycée sans solution ou orientation.
- Les PPF ont produit un grand nombre de parcours en impasse pour des jeunes. Il s'agissait de classes où se retrouvaient des enfants non lecteurs, des enfants ayant des difficultés (handicap, retard, comportement, ...). Ces classes étaient confiées à des enseignants non qualifiés ou non expérimentés, avec des activités autour de l'agriculture, de l'élevage, ...

Ces classes sont en cours de fermeture. Les CLIS qui sont des classes spécialisées et les Segpa, entrant en fonction sur tout le territoire.

Côté Enseignants

Les instituteurs ont été recrutés au niveau Certificat d'étude puis Brevet et enfin bac dans les années 1986. Ce recrutement au niveau certificat d'étude dans une société où l'éducation était partagée et très complémentaire, sans exigences de scolarisation massive dans le secondaire, fonctionnait alors.

Aujourd'hui, depuis 2010, un institut de formation des maîtres recrute à Bac + 2 pour former des enseignants en deux ans. Il n'y a toujours pas de formation de professeurs des écoles formés sur place. L'ouverture du concours interne pour accéder au grade date de 2013.

Des enseignants sont recrutés en métropole en détachement. Pour renforcer le système du 1^{er} degré, il s'agit essentiellement des postes spécialisés (Psychologue,

rééducateurs, maitres formateurs) et de l'encadrement (inspecteurs, directeurs, vice rectorat). Pour le second degré + de 90% des enseignants titulaires sont des détachés de métropole et d'autres DOM.

Enfin une part importante des enseignants (1^{er} et second degré) sont des contractuels, peu formés.

Le corps des enseignant est donc multiforme (des recrutements anciens au niveau Certificat de fin d'étude, aux instituteurs formés, des enseignants locaux, aux détachés à contrats courts, ...).

De ces faits, pas ou peu eu de construction d'une conscience collective porte des exigences, des ambitions éducatives.

Ce sont les syndicats qui portent une parole de ce corps et constituent un interlocuteur dans les relations avec l'état. Mais celles-ci sont axés principalement sur les statuts, égalités de traitements et d'avantages avec les autres départements (indexation, congés bonifiés, primes, rémunération, avancement...).

Côté parents

- Après la décolonisation des Comores et la création du statut particulier de Mayotte, nous sommes passés de la formation d'une élite locale dans l'archipel (avec peu de débouchés au lycée et dans le supérieur) à une école qui s'est développée rapidement. Cela s'est fait sans les parents, sans les autres acteurs actifs (écoles coraniques notamment).
- Les parents maîtrisaient pas ou très peu la langue française. Les enfants étaient interdits de toute utilisation des langues maternelles dans l'enceinte de l'école.
- Les programmes n'ont pas et ne prennent toujours pas (ou très peu, à la marge) en compte l'histoire, les ressources, la culture, l'environnement du territoire.

La massification et la démographie

A la massification s'est ajoutée une démographie croissante due en partie à l'arrivée sur le territoire de familles des îles de l'archipel.

Les constructions scolaires, la formation et les recrutements n'ont pas suivi et ne suivent toujours pas.

Globalement l'école s'est construite rapidement sans la participation ou une association des acteurs locaux, en premier lieu sans les parents. Les manques restent nombreux. Le budget consacré à l'école ici est largement inférieur à ce qui se pratique en moyenne sur le territoire national.

Les résultats et débouchés scolaires sont très en dessous de ce qui est constaté sur le territoire national.

Les collectivités locales ne sont pas prêtes (ni en terme de savoir-faire, ni en terme de moyens) pour assurer les responsabilités normalement dévolues ailleurs.

Dans ce cadre l'éducation formelle aurait pu être plus fortement investie par la privatisation et la commercialisation. Ce n'est pas le cas sauf pour les écoles privées (aucune sous contrat) maternelles qui n'existaient pas jusqu'à

récemment. Ces écoles ont ensuite ouvert quelques classes jusqu'en CM2. Mais cela reste marginal et le recrutement est constitué essentiellement d'enfants de détachés de la métropole et de cadres locaux des services publics ou dirigeants d'entreprises.

L'école coranique et les Madrassas restent très importantes. Elles sont présentes dans tous les villages, reçoivent massivement les enfants au moins d'âge primaire. Si elles ne jouent plus le rôle principal d'éducation et de transmission des codes, valeurs et tradition, qu'elles ont eu jusqu'aux années 1980, elles restent un repère important.

L'éducation non formelle, l'éducation populaire.

Côté association départementale d'éducation populaire : Seuls les Ceméa sont présents de longue date depuis 1992 pour l'association Ceméa Mayotte, depuis la fin des années 1980 pour des animateurs et formations (en lien avec La Réunion, notamment).

D'autres associations ont été créées par les pouvoirs publics mais sans ancrage local et se rapprochant du modèle du « détachement » pour l'éducation nationale, sur commande des services de l'état.

Des associations locales ou villageoises existent. Elles sont surtout impliquées dans les activités culturelles et l'accompagnement scolaire. Elles sont liées souvent à une ou quelques personnalités, qui peuvent quitter le territoire. Cela fragilise parfois ces initiatives associatives. Mais dans chaque village il existe des associations plus pérennes. D'autres ont été créées par les dispositifs « Etat » comme les Cclej, les MJC, les Omjs.

Ces associations sont volontaires mais très dépendantes de moyens auxquels elles n'accèdent pas facilement. Elles ne sont ni fédérées ni organisées en réseau.

Côté Etat les dispositifs proposés (ou imposés) aux communes se sont succédés. Pourtant jusqu'en 2004, les services de l'Etat animaient au sein de la collectivité départementale un dispositif d'animation territoriale, des formations et accompagnements. En 2004 l'Etat (dans le cadre de la décentralisation) s'est recentré sur les fonctions régaliennes de contrôles et réglementations, avec une partie minime d'accompagnement de projet. Pratiquement aucune politique jeunesse cohérente n'a été mise en avant par la collectivité départementale ou l'Etat.

Côté villages et communes les dispositifs ont été accueillis au fur et à mesure mais sans réelle appropriation, intérêts ou portage politique. Aussi la construction de « politiques jeunesse » ne s'est pas réalisée malgré les moyens apportés (en équipement avec les MJC ou plateaux de sports, avec les subventions pour des PIJ, des postes d'animateurs communaux, ...).

La marchandisation

Aujourd'hui la marchandisation est ressentie d'abord de l'extérieur vers ici, la mondialisation et la « commercialisation » du monde.

Ainsi, alors que nous n'avons toujours pas réussi à construire des réponses collectives pour l'éducation partagée entre les institutions, les associations militantes, les parents, les adultes des villages (écoles coraniques, sages,

détenteurs de savoir-faire...), nous arrivent à « grande vitesse » des sollicitations et modèles complètement décalés.

La consommation est présentée comme seule visée de réussite (publicité, biens, outils technologiques, habits de marques ...). La vitesse de l'information, non hiérarchisée, qui arrive brutalement (la télévision ne datant dans sa diffusion généralisée que deux décennies, le cinéma ayant eu une existence à travers des initiatives qui n'ont pas duré, ...).

Le décalage entre les repères et la culture est si important qu'il y a un risque de fracture intergénérationnelle et de perte de valeurs collectives.

L'individualisation (avec l'acquisition de statuts, de moyens privatisés comme la maison fermée, les véhicules, ...) percute les modes de vie traditionnels et l'organisation sociale.

Il faut remarquer que les actions prioritaires des pouvoirs publics visent principalement les dégâts que les causes. Ainsi les dispositifs de prévention (contre les addictions, contre la délinquance de vols notamment, les violences faites aux femmes, les échecs scolaires, ...) sont nombreux et principaux dans les financements.

Nous pouvons noter l'absence de cohérence entre dispositifs, services, institutions quant aux priorités, actions, financements... avec pour résultats un « mille-feuille » illisible et peu efficace pour construire une culture locale de l'éducation partagée. Du coup des opérateurs individuels et privés s'engouffrent pour vivre de ces incohérences. Le cas le plus important est certainement la formation professionnelle ou le nombre d'organismes peu expérimentés, non spécialisés et sans projets appuyés sur des conceptions sociales ou pédagogiques, sont financés sur des actions de formation.

Ils sont peu évalués dans leurs contenus, méthodes, efficacité quant aux spécificités du territoire et des enjeux. Mais cela se voit aussi dans les domaines culturels ou de l'animation (concours de miss, soirées « trophées de ci ou de ça... », Évènements sportifs privés, intervenants en « Freelance » ...).

Que pouvons, devons-nous investir comme espaces pour agir ? Que devons, pouvons-nous prioriser comme actions... ?

Pour notre association, il y a trois axes nécessaires pour renouer avec une politique publique de l'éducation et éviter une marchandisation qui ne ferait que creuser les écarts entre les familles les plus éloignées des institutions et celles les plus fragiles économiquement ou socialement.

1. Réévaluer massivement les moyens d'accueil et de scolarisation en termes de :
 - Locaux
 - Moyens matériels pour la restauration, les activités scolaires et périscolaires
 - Formation des maitres et des autres personnels
2. Redonner sa place à la société et aux parents dans la mise en œuvre d'une politique publique d'éducation, d'éducation partagée :
 - Stabiliser les professionnels de l'éducation. Cela veut dire accompagner des jeunes qui vivent sur le territoire vers les formations et métiers de l'éducation (enseignement, éducateurs, animateurs). Il est nécessaire pour cela de soutenir par des bourses, un accompagnement à la mobilité, un appui à la scolarité, les jeunes qui s'y engagent. De plus si des professionnels viennent sur le territoire, les dispositions doivent faciliter leur installation pour des durées plus longues, afin qu'ils puissent s'inscrire plus positivement dans le territoire.
 - Créer des espaces permanents d'échanges et de propositions avec les parents, les élus, les éducateurs, animateurs, enseignants et les autres acteurs locaux, visant à l'amélioration des conditions d'éducation et d'accompagnement de la jeunesse dans les domaines scolaires, culturels, social, avant, pendant et après l'école.
 - Engager un vaste débat public avec les parents sur leur place, leur rôle, leurs attentes, leurs compétences, ... Ce débat doit être animé de manière à donner réellement la parole aux parents.
 - Donner une place plus importante aux ressources du territoire dans les parcours scolaires (langues, danses, chants, environnement naturel, tradition orale, histoire de la région, productions culturelles de la région...).
 - Développer les activités complémentaires à l'école avec dans chaque commune un ou des lieux ressources qui associe les acteurs associatifs (sport, culture, loisirs...), les bonnes volontés, les jeunes adultes, les associations d'éducation populaire...).
3. Réunir chaque année des assises de l'éducation partagée, au cours desquelles élus, service de l'état et des collectivités, associations de parents, culturelles, sportives, d'éducation populaire, d'éducation spécialisées, ... pourraient par thème ou par constats plus transversaux, pointer les avancées, valoriser des bonnes pratiques, souligner des enjeux, ouvrir des pistes d'actions partagées....

L'école ne peut pas tout ! Elle peut cependant beaucoup si les moyens lui sont donnés. L'éducation doit être partagée, impliquer les différents acteurs. Laisser aux marchands des espaces trop important reviendrait à creuser des inégalités, perdre du sens et de l'identité, ouvrirait ou conforterait les concurrences, les travers d'une société du « chacun pour soi ».

Grandir dans ce monde c'est déjà grandir ici dans cette île, cet archipel, cette région de l'océan indien, avec nos histoires, nos traditions, nos valeurs, ... notre culture, nos cultures.

* Pour mémoire, en 2003, le budget Éducation Nationale à Mayotte s'élevait à 116,9 millions d'euros. Il a atteint en 2013, les 333,3 millions d'euros. Ce que le vice-recteur annonce comme positif : “les dépenses de l'État pour l'enseignement ont triplé en 10 ans”. C'est vrai mais il y a un tel retard !

Ainsi, 333,3 millions divisés par 85 500, cela fait en moyenne 3900 euros par enfant de Mayotte et par an, dépensés pour son éducation. Pour le reste de la France, la moyenne s'inscrit à un tout autre niveau : 9388 euros par an et par élèves de la maternelle au lycée. Il existe donc 5487 euros d'écart entre un élève Mahorais et un Français d'ailleurs s'inscrivant dans la statistique nationale. (Source Mayotte matin).

A cela il faut ajouter une très faible contribution des collectivités locales de plus en plus présentes sur le territoire national, mais pas à Mayotte. Les écoles ne sont pas entretenues, aucune salle de classe construite en 2013, des fournitures inexistantes parfois, l'absence de natation scolaire pourtant obligatoire dans les programmes... Et surtout peu ou pas d'intervention pour les projets scolaires, les sorties, les classes de découvertes, le périscolaire.

Annexe n°7

Point sur la jeunesse



ASSEMBLEE GÉNÉRALE 2014



Vendredi 18 avril 2014

Salon d'Honneur – Mairie de St-Denis– La Réunion



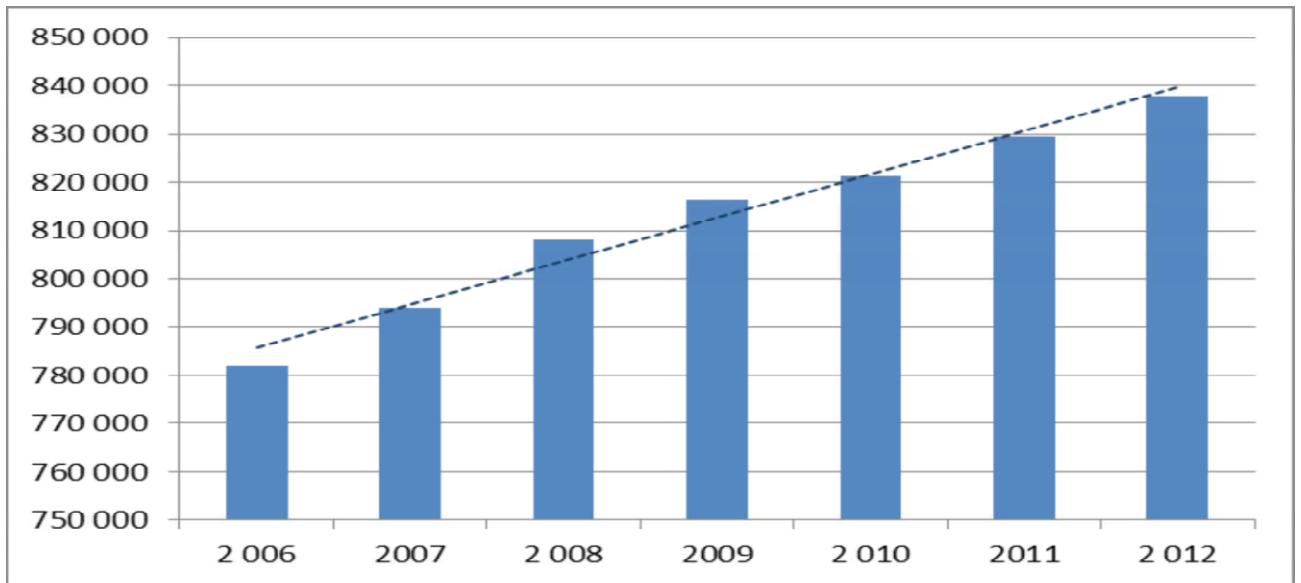
LES ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE



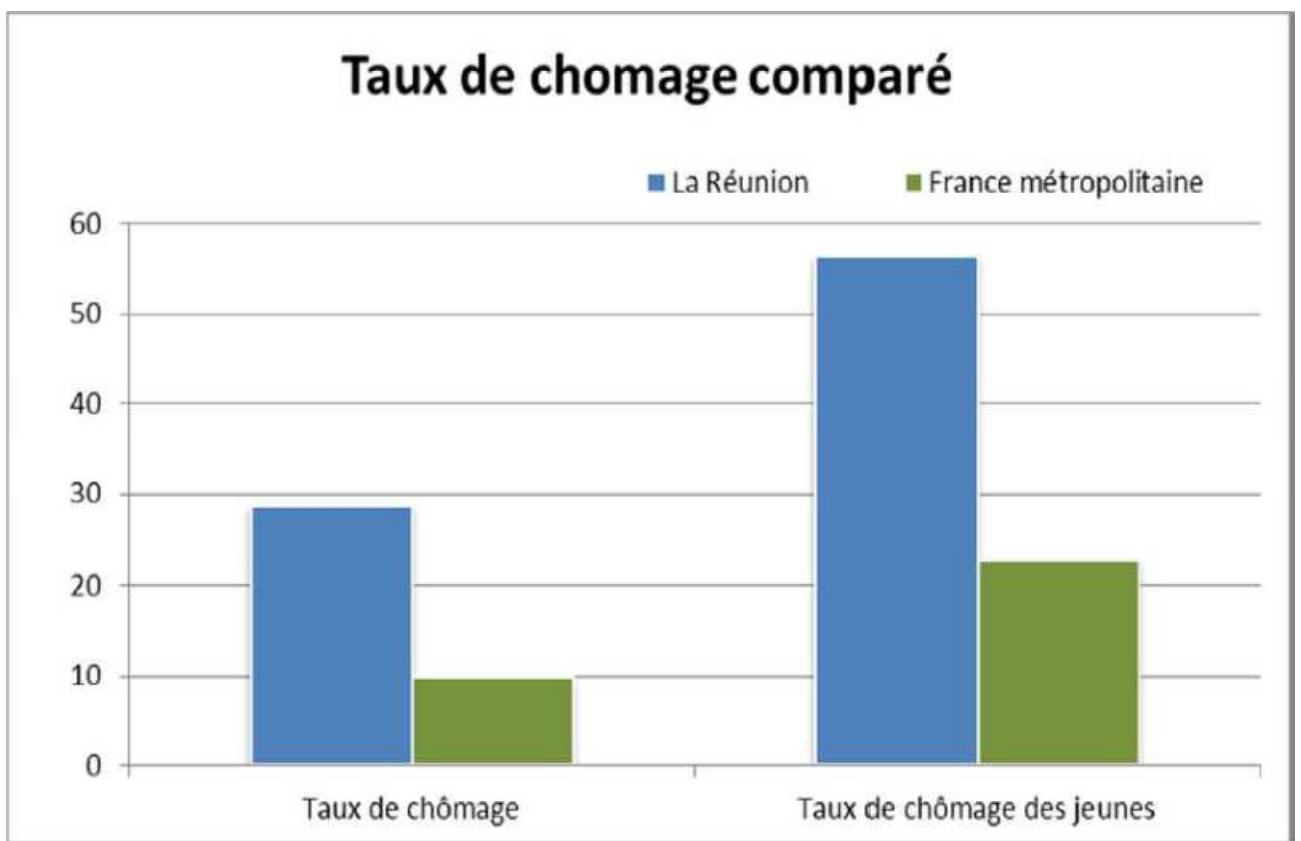
A La Réunion, la démographie est toujours en hausse : 837 000 habitants en 2012 soit une augmentation de 8 500 habitants/an.

Les – 25 ans représentent en 2012 :

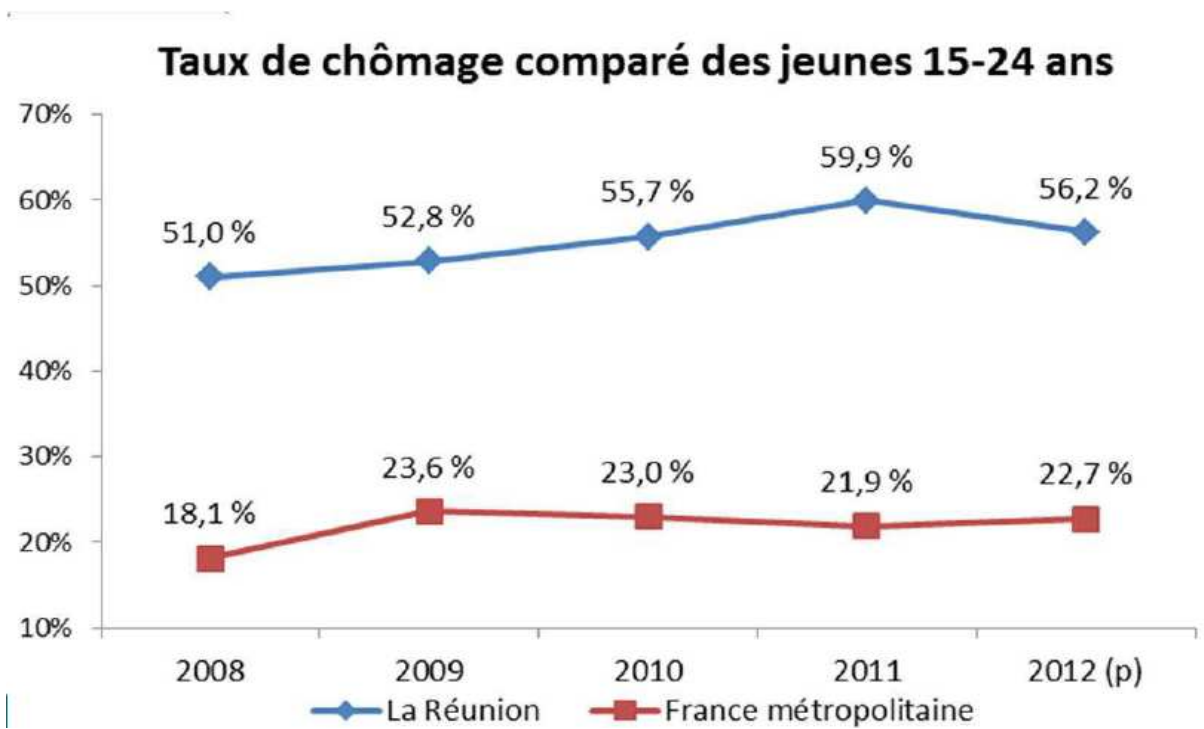
- Réunion : 41 % (en 2012)
- France : 32 % (2012)



Marché du travail, emploi, chômage (Les chiffres)

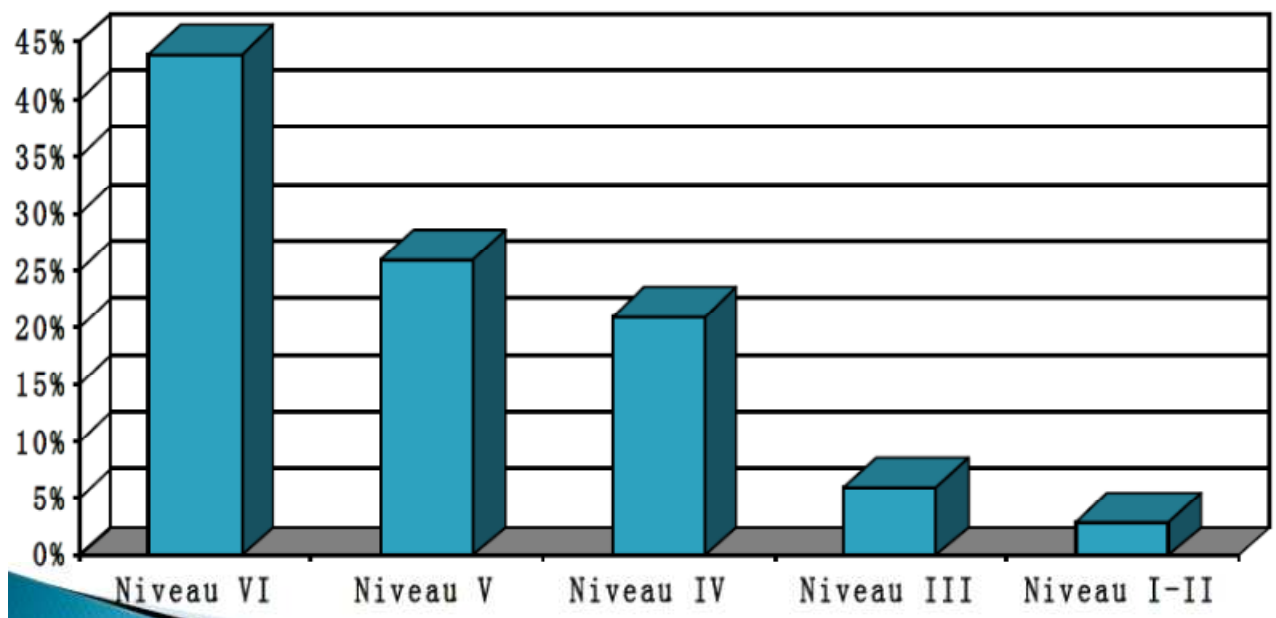


Un taux de chômage qui reste 3 fois supérieur au niveau national



Niveau de formation des jeunes (-25 ans)

7 jeunes sur 10 ont au plus le niveau V (niveau CAP)



	Part des pas ou peu diplômés, parmi les 20-24 ans non scolarisée		Part des pas ou peu diplômés, parmi les 25-34 ans non scolarisée	
	En 1999	En 2009	En 1999	En 2009
Guyane	61.3	60.5	50.1	55.3
La Réunion	52.6	37.4	55.8	32.10
Guadeloupe	46.4	30.6	44.4	26.4
Martinique	42.7	28.8	41.2	20.7
Picardie	30.0	25.4	28.9	19.6
France	25.5	21.8	23.6	15.9
France métropolitaine	24.5	21.2	22.8	15.4
France de province	24.4	20.8	23.2	15.5

L'ANALYSE

- ❖ Ce chômage concerne tous les jeunes quel que soit :
 - leur lieu d'habitation
 - leur origine sociale
 - leur niveau de formation

- ❖ La politique de l'emploi pour les jeunes doit donc être dirigée vers les jeunes :
 - sans qualification ou faiblement qualifiés
 - qualifiés (augmentation constante observée par les missions locales)

Le chômage ne résulte donc pas seulement d'une inadaptation des demandeurs au marché de l'emploi mais également d'une insuffisance structurelle de l'offre liée à l'étroitesse d'un bassin de consommation insulaire enclavé.

Annexe n°8

Différents concepts

PRIVATISATION

Transfert de la propriété d'une grosse partie voire de la totalité du capital d'une entreprise du secteur public au secteur privé.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- La délégation de service public est « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.»

MARCHANDISATION

- Le processus consisterait à transformer tous les échanges non marchands (santé, culture, etc.) en marchandise classique.
- Appât du gain
- Tendance à tirer un profit mercantile d'une activité non marchande. (Larousse)

En soirée du premier jour, la Déléguée permanente de la FICEMEA a fait un rapport sur le déroulement du Séminaire régional Afrique qui s'est tenu au Bénin, rapport suivi de questionnements et d'échanges.

EXEMPLES DE MARCHANDISATION

- La privatisation des services publics, comme la distribution de l'eau ou les transports collectifs,
- La privatisation des ressources naturelles, telles que les ressources en eau ou la biodiversité et les milieux naturels. Station balnéaire, parc naturel, etc...

MARCHANDISATION

- La disparition des couvertures sociales contre la maladie, au profit d'assurances maladie complémentaires gérées par des compagnies privées, à but lucratif.
- La marchandisation des produits culturels et artistiques, visible par la concentration des grands groupes de médias , l'essor de l'industrie culturelle , l'industrie musicale et l'industrie du cinéma,
- La marchandisation du vivant, s'opposant aux brevets du vivant ou à la bio piraterie, par exemple avec les brevets sur les gènes.

- La marchandisation du corps, notamment celui de la femme :
 - la prostitution,
 - traite des personnes
 - mais aussi l'exploitation commerciale de son image (notamment par la publicité la montrant souvent dénudée)
- De même pour les enfants
- La marchandisation de l'enseignement :
 - les institutions étant mises en concurrence entre elles pour attirer la clientèle (les étudiants),
 - l'éducation étant présentée comme un investissement individuel dont la validité dépend de sa rentabilité économique,
 - les produits des recherches universitaires étant considérés comme des sources de financement (ou de profits) pour l'Université.

IMPOSITION DE CONSOMMER

C'est-à-dire consommation hors consentement sous peine d'être privé de ce dont on a besoin :

- Incitation sournoise à l'échange (et le plus souvent contre de l'argent) tel que la téléphonie
- Une publicité sur des lieux ou objets inappropriés est une marchandisation
- Ne pas payer de l'argent n'exclut pas la marchandisation
- Gratuité peut masquer une marchandisation; la gratuité peut se payer cher mais pas en argent
- La marchandisation peut prendre la forme de « favoriser l'addiction ou la dépendance »

Pour lutter contre la marchandisation, toute consommation ou utilisation doit être libre, volontaire et éclairée.

3



CADRAGE HISTORIQUE DES REFLEXIONS

Annexe n°9

Historique de l'évolution de l'éducation

Cadrage historique de l'évolution de l'éducation : de l'éducation activité de survie à l'éducation marchandise, en passant par l'éducation service public

- Dans la société primitive :
 - Les parents assuraient exclusivement l'éducation de leurs enfants : apprentissage des gestes et des activités nécessaires pour survivre (se défendre, chasser...)
 - L'initiation se faisait de père en fils, de mère en fille.
- Dans l'antiquité grecque :
 - Apparition des précepteurs comme premiers éducateurs.
 - Platon (5^{ème} siècle av J.C) fonde « l'Académie », première forme de l'école.
 - Aristote (4^{ème} siècle av J.C) continue l'œuvre de Platon, mais le public concerné restait limité. Il ne s'agissait pas encore d'un service public.
- En Europe, au Moyen âge :
 - Création de la première école du palais par Charlemagne (fin du 8^{ème} siècle ap J.C)
 - 3 siècles plus tard, apparition des écoles ouvertes au public par l'église catholique :
 - Formation à la religion chrétienne surtout
 - Pas obligatoire
 - Ces écoles chrétiennes ont beaucoup évolué et occupent encore une place importante dans notre zone (Océan Indien)
- Apparition avec la Révolution française de 1789, du concept « instruction publique » reconnue comme un droit pour l'homme et un devoir pour l'Etat (Condorcet), donc premier engagement de l'Etat pour instruire le grand public.
- Avec Jules Ferry (2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle) l'instruction publique devient obligatoire, gratuite et laïque, donc désormais un service public.
- En 1932, le terme « éducation » remplace dans les textes officiels français le mot « instruction » et elle est reconnue comme « bien public » garanti à tous les citoyens par l'Etat (infrastructure, enseignants, curriculum).
- Vers les années 1980-1990, le service de l'éducation est devenu trop lourd pour la plupart des états qui se sont endettés, et l'Ajustement structurel imposé par les institutions financières internationales (Banque Mondiale, FMI) amène le désengagement des états de toutes les activités qui brassent des capitaux importants : nombre de services publics (en particulier l'éducation) deviennent ainsi des activités lucratives contrôlées de plus en plus par le secteur privé.

- Cette privatisation progressive de l'instruction, de la formation et des loisirs a pour corollaire inéluctable la marchandisation de l'éducation devenue un secteur prospère et très rentable de l'économie mondiale, présentant le moins de risques pour les investisseurs.

Cette évolution décrite dans le cadre de l'Europe a eu des conséquences sur l'évolution et les aspects actuels de l'éducation dans la zone de l'Océan Indien du fait des relations historiques.

- **A Madagascar, en particulier :**

- les premières écoles étaient celles des missionnaires protestants anglais (sous le règne du roi Radama I en 1820), puis celles des missionnaires catholiques français (2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle).
 - les écoles publiques « écoles officielles » créées au début du 20^{ème} siècle par l'administration de Gallieni étaient destinées à former la main-d'œuvre nécessaire aux exploitations coloniales
 - après l'accession à l'indépendance en 1960, l'enseignement public est resté copié sur celui de la métropole.
 - D'où les mouvements populaires revendiquant la malgachisation en 1972.
- En 1978, la Loi n°78-040 (loi d'orientation de l'éducation et de la formation) préconisait
 - La décentralisation,
 - La démocratisation et la malgachisation
 - Forte expansion des effectifs
 - Participation dynamique des collectivités (construction des écoles)
 - Malheureusement, vers le milieu des années 80
 - Une inflation galopante liée au contexte mondial et aux investissements à outrance a entraîné une diminution du pouvoir d'achat des ménages.
 - En plus la dégradation de l'environnement due aux cataclysmes naturels a eu pour conséquence la fermeture de plusieurs écoles publiques.
 - En 1989: mise en œuvre dans un contexte d'austérité économique du PNAE 1 (Programme National d'Amélioration de l'Education) avec pour maîtres mots :
 - la démocratisation
 - la libéralisation
 - le partenariat.
 - En 1994: mise en place de l'ONEP (Office National des Ecoles Privées) : sous tutelles du MEN (Ministère de l'Education Nationale) et du MFB (Ministère des Finances et du Budget)
 - En 1995: Loi 94-033 (reconnaissance des privés dans la promotion de l'éducation)

En 1997: mise en œuvre du PNAE 2

- encourage le développement du partenariat public privé,
 - sollicite la participation communautaire au développement et à la gestion des écoles
- Loi 2004-004 : La règle des 3P établit officiellement le Partenariat Public Privé dans le domaine de l'éducation.
 - Loi 2008-011
 - A partir de ces différentes lois, on constate :
 - Une sollicitation progressive du privé dans le secteur de l'éducation
 - Une préconisation du contrôle et des suivis par l'Etat : inspection pédagogique, administrative et sanitaire
 - La législation en vigueur à Madagascar aurait dû permettre de limiter le glissement de la privatisation de l'éducation vers la marchandisation de cette dernière
 - Mais 4 facteurs ont favorisé la marchandisation de l'éducation dans notre pays : faute de suivi : les lois n'ont pas toujours été suivies de décret d'application convenable, faiblesse des organes de contrôle : inexistants ou au mieux peu de moyens (humains, matériels et financiers), force exécutoire limitée par la hiérarchie et la lourdeur administrative, la possibilité pour le personnel du public d'exercer dans les établissements privés et la corruption des agents de l'Etat au niveau
 - De la délivrance de l'autorisation d'ouverture d'une école ou autre établissement de formation
 - Du contrôle des établissements privés autorisés.
 - Situation actuelle:

POURCENTAGE DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS: 2011-2012

	PRESCOLAIRE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
MADAGASCAR				
PRIVE	3110	6290	2180	725
PUBLIC + PRIVE	4683	28528	4110	1027
PART DU PRIVE	66%	22%	53%	71%
DREN ANALAMANGA				
PRIVE	1285	1812	852	334
PUBLIC + PRIVE	1459	3313	1054	385
PART DU PRIVE	88%	55%	81%	87%

4



LES ATELIERS THEMATIQUES

Annexe 10

L'enseignement

Groupe de travail commission n°1 : enseignement obligatoire et non obligatoire

ETATS DES LIEUX (Cas M / car)	SOLUTIONS PROPOSEES	OBSERVATIONS
-Non-respect des lois régissant les écoles publiques et privées -Manque de cohésion entre les différents décideurs -Les écoles publiques se sentent lésées par rapport aux écoles privées (considération, équipement,...) -Non Application des lois dans les écoles privées : non-respect de l'hymne national, du calendrier scolaire, langue et programme d'enseignement -Abus de pouvoir de certains dirigeants du ministère qui profitent de leur situation en tant que propriétaires des écoles privées,... -Insuffisance de suivi et de contrôle de l'Etat sur tous les plans -Insuffisance du budget alloué au ministère de l'éducation nationale (faible rémunération des enseignants,...) -Insuffisance de formation pour les personnels enseignants et administratifs -Existence de la corruption dans tous les domaines (recrutement, avancement...) -Nombre insuffisant des salles de classe -Parents inconscients de leur responsabilité. Défaut de communication pour une amélioration des comportements	-Mise en place des textes d'application -Mise en place des moyens et les personnels nécessaires au Contrôle et suivi -Elaboration des textes communs pour avoir un objectif commun (Etat, ONG, les structures confessionnelles, les sociétés civiles) -Simplifier et améliorer les relations entre chefs d'établissement, chef CISCO et autres autorités hiérarchiques. _ Mise en place des textes d'application _ Mise en place des moyens et les personnels nécessaires au Contrôle et suivi _Application stricte de code de déontologie des agents de l'Etat. Texte d'application à mettre en place _ l'Etat doit renforcer les organismes de suivi et de contrôle sur l'application de la politique et les lois régissant l'éducation _Développer le partenariat avec les secteurs privés en prenant les précautions nécessaires _Motiver les personnels du ministère de l'éducation _Formation périodique _Information et application du code de déontologie des agents de l'Etat _Construction de nouveaux bâtiments _Développer le partenariat avec les secteurs privés en prenant les précautions nécessaires _ Inciter les parents d'élèves à s'organiser en association _ Education des parents à travers leurs associations	S'appuyer sur les réseaux internationaux des organisations de la société civile (OSC) Voir la possibilité d'agir par l'intermédiaire d'un comité interministériel

Annexe 11

La culture

Éducation culturelle et diversité culturelle

GÉNÉRALITÉS

- Importance de la culture :
 - Dans le lien social
 - Dans l'épanouissement individuel
- Importance de la diversité et du relativisme culturel.

NÉCESSITÉ DE

- Proposer une approche culturelle qui permet de s'exprimer, de s'épanouir, de s'enrichir et de communiquer
- Se donner les moyens suffisants et nécessaires et ne pas considérer la culture comme un luxe.

PISTES DE TRAVAIL

- Développer une politique artistique pour tous (démocratiser la culture) :
 - Former des acteurs culturels de qualité
 - Former à l'analyse et à l'esprit critique
 - Former les enseignants à l'enseignement culturel
 - Amener la culture à l'école et amener l'école à la culture
- Réhabiliter la pratique culturelle dans la cité :
 - Faire vivre les activités culturelles et artistiques dans les centres de vacances et dans les foyers de jeunes.
 - Encourager les artistes à se produire et à s'exporter
 - Faire venir des artistes étrangers
 - Donner plus d'opportunités d'expressions et d'échanges aux spectateurs lors des festivals et autres manifestations culturelles.
- Avoir une politique culturelle volontariste :
 - Soutenir les troupes par des subventions adaptées
 - Imposer aux médias de grande écoute des quotas de programmes locaux, culturels et éducatifs
 - Soutenir les travaux des chercheurs dans le domaine du patrimoine culturel et de la mémoire collective.
 - Rendre accessibles les spectacles aux publics économiquement fragiles
 - Soutenir les mouvements qui s'impliquent dans cette démarche.

Annexe 12

Les loisirs éducatifs

Les loisirs éducatifs dans l'éducation non formelle

Le loisir : c'est le temps libre dont on dispose en dehors de nos activités quotidiennes obligatoires. Dans cette notion, il y a libre choix de l'activité.

Tout le monde a droit aux loisirs, mais le problème qui se pose c'est que certains individus ne savent même pas la nécessité et le sens des activités de loisir. D'où la nécessité d'une éducation aux loisirs. Certains loisirs sont éducatifs et d'autres ne le sont pas.

- 1) Les loisirs non éducatifs : ils sont comme des marchandises permettant à leurs organisateurs de faire fructifier leurs investissements. Par exemple :
 - * Certains types de film (films de violence, d'horreur, films X...)
 - * Certains jeux (jeux de hasard, jeux d'argent)

Ces types de loisirs entraînent l'avilissement, l'asservissement de l'individu et l'amènent souvent à l'addiction.

- 2) De l'autre côté, les loisirs éducatifs visent à l'émancipation de l'individu et au développement des compétences, des connaissances personnelles et des aptitudes physiques, comme : l'adresse, le réflexe, la faculté d'analyse. Par exemple :

- Les jeux de société : jeu d'échec, domino, cartes, scrabble, ...
- Question pour un champion
- Bandes dessinées
- Tourisme : promenade, sortie, excursion, spectacle
- Activités sportives
- Kabary, hira gasy, combat de coq
- Espace de jeux : manège, cheval de bois, ...
- Les consoles de jeux

Les loisirs éducatifs peuvent être un outil au service du capitalisme dans la mesure où :

- * Ces activités favorisent la consommation des produits comme :
 - les consoles de jeux
 - le téléphone
 - la télévision et ses programmes
 - les jeux électroniques
 - les supports vidéogrammes ou sonogrammes
 - le piratage des produits artistiques (CD, ...)
- * Si le loisir aboutit à l'addiction du joueur.
- * Si l'activité ne développe pas l'esprit critique
- * Si l'activité abêtit et transforme le participant en automate.

Les acteurs associatifs engagés dans le secteur de l'éducation sont sollicités à produire des offres de loisirs éducatifs favorisant l'intégration sociale, le développement de la personne tels que :

- les kermesses enfantines
- les colonies de vacances
- les randonnées
- les voyages organisés.

Pour conclure, les membres de la Commission constatent qu'il y a une certaine confusion à éclaircir entre éducation non formelle et éducation informelle dans le glossaire présenté.

Annexe 13

Les médias

La marchandisation de l'éducation par les médias **État des lieux à Madagascar et à la Réunion**

Après lecture et échange sur le texte introductif, le groupe a convenu que quel que soit le lieu, on remarque des similitudes liées à la mondialisation :

- Pauvreté de la qualité pédagogique des programmes télé/radios (Télénovela, télé réalité, journaux télévisés comme les chaînes d'infos en continu à la Réunion, etc...).
- Journaux prétendument « gratuits » qui servent en réalité de gros intérêts financiers ou idéologiques
- Facebook et autres réseaux sociaux (limitation)
- Publicités dégradantes pour l'image de la femme et/ou celle des enfants, etc.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

Pour permettre à chacun de penser par soi-même et se libérer des images stéréotypées véhiculées par les médias :

- Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur (pas forcément comme « conseiller technique », mais plutôt comme « accompagnateur vigilant »)
- Former en priorité des « éducateurs aux médias et à leur utilisation pédagogique ».
- Apprendre à être sélectif, ne pas croire une seule version d'une information. (capacité de discernement, d'analyse...)
- Multiplier les situations éducatives visant à placer le jeune en situation **d'acteur, de producteur et non uniquement en tant que consommateur**. Montrer par exemple les possibilités d'utilisation de ces outils pour valoriser sa personnalité au travers de ses réalisations personnelles et développer sa créativité (par exemple produire des documents à partir de son Smartphone)
- Ne pas se limiter à stigmatiser les pratiques et les dangers mais accompagner à mieux comprendre et mieux utiliser.
- Lutter contre les dépendances /les addictions (matraquage publicitaire, battage médiatique, séries télévisées...)

La présentation de ces 4 produits a pris tout l'après-midi de cette 2^{ème} journée, si bien que la « Mise en évidence des **conséquences** de la marchandisation de l'éducation » prévue dans le planning n'a pu être faite ce jour-là, mais on les retrouvera plus loin dans le PowerPoint de l'annexe 17 qui récapitule les travaux du Séminaire et sert de conclusion.

La soirée de ce 2^{ème} jour, Pascal GASCOIN de la Réunion a présenté le logiciel libre **Linux** et son intérêt pour résister au monopole anglo-saxon de **Microsoft** et limiter les méfaits de la marchandisation de l'éducation par les médias.

5



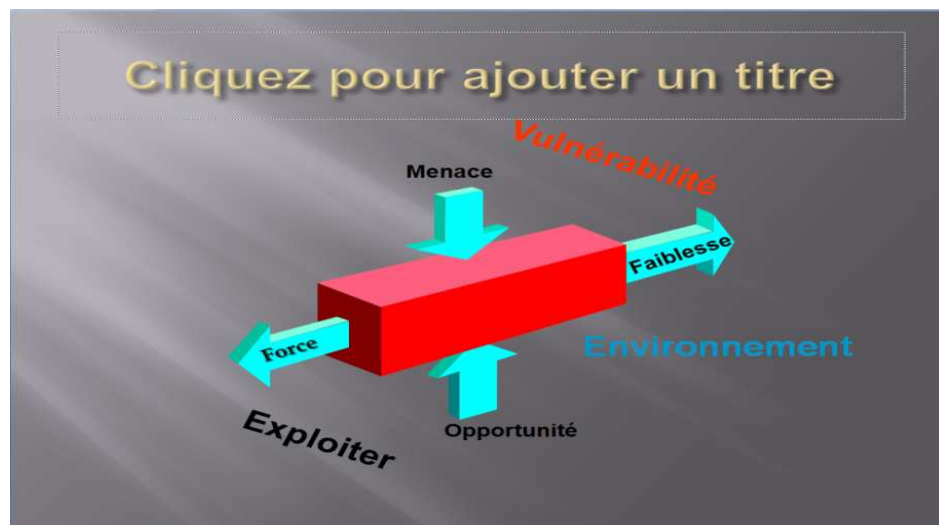
RÔLES DES ÉTATS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET CONCLUSION DU SÉMINAIRE

Annexe 14

PRÉSENTATION DE L'OUTIL SWOT

SWOT OU FFOM

Strength-Weakness-Opportunities-Threats
Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces



Cliquez pour ajouter un titre

Forces (Facteurs internes) A exploiter	Faiblesse (Facteurs internes) A Améliorer
Opportunités (Facteurs externes) A surveiller	Menaces (Facteurs externes) A Eliminer

Annexe 15 bis

RÔLE DE L'ÉTAT – FORCES ET FAIBLESSES

LES FORCES DE L'ÉTAT

L'Etat a entre ses mains un moyen humain considérable, une population jeune de plus de 60% riche d'une grande diversité culturelle. L'état dispose pour exécuter ses services d'un corps de fonctionnaires théoriquement compétents. En principe, si son budget est bien étudié, l'Etat à sa disposition le Financement nécessaire pour assurer convenablement son rôle (Impôts).

LA FAIBLESSE DE L'ETAT

La Faiblesse de l'Etat vient de :

- L'absence de régulation
- La non application des textes en vigueur
- La corruption dans le recrutement de certains agents de l'Etat (favoritisme, clientélisme)
- Des difficultés à remplacer les retraités, les décédés
- La Politisation de l'administration

La population est trop tolérante à Madagascar, tandis qu'à La Réunion elle est trop râleuse.

OPPORTUNITÉS

Les Opportunités qui se présentent à l'Etat Malagasy devant ses forces et ses faiblesses sont le retour de la confiance internationale et la promesse des différents bailleurs de fond pour apporter leurs aides financières après le retour de Madagascar à la légitimité politique. Et on ne craint pas que l'Etat n'assumera pas sa responsabilité devant la diversité de ses ressources naturelles et leurs perspectives d'exploitation, mais aussi au vu de l'immensité de son territoire.

MENACES

Pourtant les facteurs qui peuvent empêcher l'Etat d'assumer son rôle viennent de l'insuffisance du budget alloué à l'éducation d'une part, l'insuffisance des personnels qualifiés d'autre part et la fragilité des infrastructures qui ne résistent pas aux cataclysmes naturels.

A Madagascar, les écoles privées occupent une place importante surtout en ville.

La non adéquation des programmes scolaires par rapport aux besoins du Pays constitue également une menace pour l'Etat. A la Réunion, le privé accapare l'éducation informelle (activités parascolaires, extrascolaires, vacances...).

Annexe 16

Situation des OSC dans la zone et résolutions

LES FORCES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)

- Les OSC présentent beaucoup de dynamisme dans leurs actions.
- A La Réunion, on constate un changement des formes de l'engagement. Notamment la démultiplication des collectifs qui se créent pour une cause à un moment donné ; Ils ont parfois un impact plus visible, mais leur vie est éphémère, tandis que les associations traditionnelles travaillent sur le long terme.
- Les OSC ont des possibilités de lobbying pour influencer sur les politiques éducationnelles et pourraient agir en synergie.
- En brousse, se créent des coopératives d'artisans qui contribuent à la formation des jeunes.

FAIBLESSES

- On constate parfois une absence de norme et de structuration institutionnelle.
- Les fragilités de certaines structures associatives entraînent des difficultés dans la pérennisation des actions.
- Le surnombre des OSC est à l'origine de la disparité de leurs actions.
- L'enrôlement des gens en situation difficile dans les associations des quartiers des grandes villes pour justifier l'aide des bailleurs entraîne peu de conviction dans les objectifs à poursuivre. Engagement par intérêt et faible motivation des membres.
- Méfiance du public envers certaines associations (cupidité).
- Crainte des associations d'être récupérées politiquement
- Si les textes et la structure de ces associations ne sont pas suffisamment étudiés et suivis, le risque de monopole de pouvoir est à craindre.
- Les préoccupations éducatives sont insuffisantes dans certaines associations caritatives.
- Certaines associations s'inscrivent dans une logique consumériste sans réelle préoccupation éducative.
- La capacité d'interpellation des OSC est souvent limitée. Nombre d'OSC ne sont pas en mesure d'exprimer leur avis sur les décisions de l'Etat et de jouer leur rôle de contre-pouvoir faute de reconnaissance par l'Etat et faute d'éducation citoyenne.
- Certaines OSC d'envergure internationale ont plus de reconnaissance et de financement de la part des bailleurs de fonds que les associations nationales. Ces dernières sont obligées de travailler en sous-traitance vis-à-vis des premières et ne ramassent que des miettes dans les financements alors qu'elles sont au plus près des problèmes à résoudre.

OPPORTUNITES

- Les OSC devraient pouvoir exploiter la disponibilité de l'Etat à coopérer, il en est de même des financements des bailleurs.
- La reconnaissance des associations locales, nationales et transnationales par les institutions internationales et les bailleurs de fonds est un enjeu à mieux exploiter.

MENACES

- Certaines OSC sont instrumentalisées par les politiques.
- L'adhésion à une multiplicité de plateformes d'OSC, augmenterait en principe les forces d'action et la liberté des associations, cependant elle rogne sur les ressources souvent limitées de chaque association (temps, finances, ressources humaines).
- Certaines OSC outrepassent leur mission et risquent de se substituer à l'Etat.
- Les plateformes de la société civile sont souvent dominées sur le plan national par les organisations syndicales et patronales qui disposent de moyens humains et financiers plus conséquents, mais dont les préoccupations éducatives sont limitées, sinon nulles.

RESOLUTIONS

- Inciter les organisations internationales, notamment les bailleurs de fonds, à accorder plus de crédit aux associations locales/nationales dans la résolution des problèmes locaux.
- Inciter les états à faire participer davantage les associations locales/nationales dans la conception, l'élaboration, la réalisation, le suivi et l'évaluation de tous les projets touchant l'éducation et la formation, en dehors de toute considération politique, religieuse ou raciale.
- Limiter l'affiliation ou l'adhésion des associations locales/nationales à une ou deux organisations internationales au plus, pour ne pas disperser leurs moyens, mais les inciter à contribuer le plus possible au renforcement de la structure à laquelle elles ont adhéré.
- Nécessité de renforcer les capacités des associations locales/nationales à but éducatif et de leur donner plus de moyens (la possession d'un local, ne serait-ce qu'un bureau, semble être le minimum nécessaire pour le développement d'une association).

Annexe 17

Services publics et démantèlement Des propositions

Mécanisme de démantèlement progressif des services publics *L'enjeu de l'éducation*

- Principes directeurs d'un service public
- Secteurs concernés
- Problèmes
- Causes
- Constats et conséquences
- Propositions générales
- Propositions pour l'éducation
- Proposition pour l'enseignement
- Mots de la fin

Principes directeurs du service public

La continuité implique que le service doit être assuré régulièrement, sans retard dans le temps, sans discontinuité gênante ou pénalisante par l'utilisateur.

La mutabilité l'adaptation des services publics à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général. Dans le cadre d'une délégation de service public, l'administration garde un pouvoir de modification unilatérale des conditions d'exécution du service et explique l'absence de droit acquis pour les usagers quant au maintien du service ou de la réglementation régissant le service.

L'égalité interdit la discrimination entre les usagers du service tant vis à vis des prestations que des charges : Des situations identiques doivent être traitées de la même manière. Mais inversement, des traitements différents peuvent être réservés à des situations différentes.

La neutralité et la laïcité que doivent observer toutes les personnes qui collaborent à un service public.

La réserve dont les collaborateurs de service public ne doivent pas se départir dans l'expression de leurs opinions.

La primauté de l'intérêt général. Les intérêts privés ou personnels doivent s'incliner devant l'intérêt général ou collectif.

La gratuité. Ce principe, est fréquemment respecté dans les services publics administratifs (enseignement notamment), mais ne l'est pas pour les EPIC.

QUELS SECTEURS ?

EDUCATION	TELECOMMUNICATION	BANQUE
ARMEE	INTERNET	HYDROCARBURES
VOIRIE	RADIODIFFUSION	EAU-ELECTRICITE-GAZ
TRANSPORT : terrestre, fluvial, aérien, marin, réseau ferroviaire	SANTE -MEDECINE	POSTE
SAPEUR POMPIER	JUSTICE	Plages
RECHERCHE	PECHE -AGRICULTURE-ELEVAGE	...

En somme, tout secteur peut être inclus dans le service public. Car tout peut servir et défendre l'intérêt général. Et pourtant !!!

PROBLEMES DE L'EDUCATION

L'éducation constitue aujourd'hui un enjeu financier, ce qui est pourtant contraire à la philosophie de l'éducation.

CAUSES

- ⊙ Insuffisance salariale
- ⊙ Cupidité
- ⊙ Népotisme, favoritisme
- ⊙ Absence de patriotisme
- ⊙ Incompétence : absence de formation
- ⊙ Corruption
- ⊙ Mondialisation
- ⊙ Insuffisance salariale
- ⊙ Cupidité
- ⊙ Népotisme, favoritisme
- ⊙ Absence de patriotisme
- ⊙ Incompétence : absence de formation
- ⊙ Corruption
- ⊙ Mondialisation

➤ ABSENCE DE PATRIOTISME

- ⊙ Les intérêts privés passent avant les intérêts généraux (sans primauté)
- ⊙ L'opinion des leaders prime sur l'intérêt national (le jour de naissance de la 4ème république est chômé et payé, indemnisation des victimes d'une manifestation qui a porté au pouvoir les dirigeants...)

➤ INCOMPÉTENCE : ABSENCE DE FORMATION

- ⊙ Insuffisance de formation :
 - Maîtres FRAM recrutés et payés par les parents
 - Sortants de certaines universités privées
- ⊙ Lacunes dans l'encadrement :
 - Peu de formation continue pour les enseignants
 - Insuffisance des centres de documentation
 - Isolement géographique de certaines écoles

➤ NEPOTISME, FAVORITISME

- ⊙ Dans l'embauche, reléguer le mérite derrière le principe de quota :
 - Cause côtière, équilibre régional
- ⊙ placer un « madinika » (petit peuple) pour montrer qu'on défend son intérêt
- ⊙ NY HAVAKO, NY AVY ANY AMINAY (placer ses proches, ceux qui sont de la même région que soi).

➤ FERMETURE A LA CONCURRENCE

- ⊙ Faiblesse des syndicats :
 - soit exigence d'avantages exorbitants (cas des employés de la JIRAMA, d'AIR MADAGASCAR, des employés des impôts, des organismes financiers, des douanes)
 - soit mutisme complet (avantage presque inexistant des enseignants et des employés de la santé. Les enseignants du public donnent (vendent) des cours dans le privé, des médecins et infirmiers raquêtent leurs services par les malades.

➤ MONDIALISATION

- ⊙ Les nationaux suivent avec peu de discernement le courant international
- ⊙ Nous y sommes contraints par la mondialisation et la globalisation

CONSTAT

L'Etat défaillant n'est plus souverain :

- Contrôle et régulation quasi inexistants;
 - Ressources propres des sociétés d'Etat spoliées par les détenteurs du pouvoir public;
 - Forcing de la « Politique d'Ajustement Structurel » imposée par la Banque Mondiale qui conduit à la privatisation à outrance
-
- ⊙ Le secteur privé fait ce qu'il veut aucune norme; aucun consensus (langue d'enseignement, période de vacances, programmes scolaires et méthodes disparates...). Les employés de l'Etat sont au service des privés.
 - ⊙ Les usagers des services publics en souffrent.

CONSÉQUENCES DE LA LIBÉRALISATION

- ⊙ Les riches ont pu s'approprier de certains biens et certaines prérogatives de l'Etat en investissant leurs capitaux
- ⊙ L'Etat s'est désengagé et perd du coup son contrôle sur de nombreux services publics.
- ⊙ La libéralisation est « sauvage »
- ⊙ Ceux qui ont de l'argent, investissent dans un quelconque domaine sans maîtrise ni technicité
- ⊙ Les maîtres mots sont : le retour des investissements, rentabilité, pérennité des affaires, maximum de bénéfice

DE CELA

- ⊙ Faillite des services publics
- ⊙ Insatisfaction accrue des usagers
- ⊙ Exacerbation de la corruption
- ⊙ Concussion
- ⊙ Surendettement de l'Etat pour pourvoir aux besoins fondamentaux du public
- ⊙ Privatisation des secteurs économiques et financiers imposée par les bailleurs de fonds à travers la politique d'ajustement structurel
- ⊙ Le privé ne laisse à l'Etat que les secteurs budgétivores et peu rentables

CONSTAT

C'est un phénomène mondial

Le service public est déficient et doit être restructuré dans la plupart des pays européens et leurs anciennes colonies.

Le service public est géré par le privé et soutenu par l'Etat aux USA.

Le service public est géré par un Etat fort en Chine, Norvège.

PROPOSITIONS GENERALES

- ⊙ Réhabiliter l'Etat sur ses moyens et manières de contrôle
- ⊙ Dire non à l'impunité
- ⊙ Exiger le principe de « redevabilité » de toute personne responsable
- ⊙ Favoriser la participation effective des citoyens à la vie de la Nation
- ⊙ Établir la transparence de gestion dans tous les secteurs
- ⊙ Favoriser la liberté d'expression
- ⊙ Ouvrir les secteurs dits publics à la concurrence mais éviter les délits d'initié
- ⊙ La concurrence favorise l'innovation et la bonne gestion

PROPOSITIONS POUR L'EDUCATION

- ⊙ Instaurer un volet éducation dans tous les secteurs tant publics que privés
- ⊙ L'Etat peut exiger de chaque entreprise privée (sociale, industrielle ou commerciale) un volet éducation et formation dont le budget sera déduit de l'IBS. Colonie de vacances, reboisement, entreprise ami des bébés (allaitement sur le lieu de travail, crèche...)
- ⊙ Renforcer particulièrement le Ministère de l'Education Nationale :
 - former des inspecteurs
 - éviter les conflits d'intérêt des agents du ministère avec les institutions privées
- ⊙ Faire connaître et respecter les codes de déontologie et d'éthique qui existent mais qui restent lettres mortes dans les tiroirs des hauts responsables

PROPOSITIONS POUR L'ENSEIGNEMENT

Favoriser l'émulation (pas la concurrence) et la coopération entre les institutions. La langue d'enseignement et la culture à développer sont impérativement le malagasy pour les malagasy.

MOTS DE LA FIN

- ⊙ Parlons plutôt de mutation des services publics
- ⊙ Le rôle de l'Etat doit être renforcé au niveau de la régulation et du contrôle (OMER, OMH, OMNIS, Ordres des médecins, des journalistes, des pharmaciens, des avocats...)

PROPOSITIONS DE SOLUTION

- ⊙ Rouvrir les écoles de formation des agents de l'Etat;
- ⊙ Meilleur recrutement des agents de l'Etat

Si la privatisation d'un service public s'avère inéluctable, les institutions internationales devraient imposer comme règle le maintien d'un pourcentage minimum (50%?) sous le contrôle de l'Etat.

Pourquoi ne pas intéresser également les agents de l'Etat à la capitalisation de leurs entreprises ?